



Doc. 14092
21 juin 2016

Pour un développement urbain durable propice à l'inclusion sociale

Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Près de 70 % de la population mondiale vit en milieu urbain. Les villes européennes de toutes tailles sont confrontées aux défis de l'urbanisation rapide et de la ségrégation sociale. Au-delà des enjeux économiques, environnementaux, énergétiques et culturels, garantir la cohésion sociale et le bien-être de tous les citoyens est l'une des principales préoccupations des responsables municipaux. Au niveau de l'Union européenne, la Politique de cohésion 2014-2020 propose un éventail varié d'outils dans ce domaine.

Les chercheurs internationaux constatent actuellement une aggravation des inégalités économiques et de la ségrégation dans les villes européennes. Alors que la ségrégation est souvent alimentée par les catégories favorisées, elle a notamment pour effet de pousser les populations les plus pauvres (chômeurs, migrants, parents isolés et personnes âgées) vers les quartiers défavorisés. D'autre part, et notamment dans le contexte actuel de crise des réfugiés, les initiatives européennes telles que le programme «Cités interculturelles» du Conseil de l'Europe mettent en avant l'atout que représente la diversité, en partant du postulat que toute personne a quelque chose à offrir à la société, indépendamment de son origine ou milieu.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les tendances, les causes et les conséquences de la ségrégation socio-économique en milieu urbain et définir des moyens d'action éventuels pour un développement urbain durable, propice à l'inclusion et la cohésion sociales. Les gouvernements et les parlements nationaux jouent un rôle important grâce à leurs compétences dans des domaines tels que la fiscalité, la protection sociale et le logement; ils devraient être vivement encouragés à adapter leurs politiques aux nouveaux développements et à doter les collectivités locales des ressources nécessaires pour relever les défis actuels.

